

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation :  
27 juin 2022Date d'affichage :  
27 juin 2022**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU****Séance du 05 juillet 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN,

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN), Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance :

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU MANOIR****Délibération n° 2022-36**

Monsieur Dominique MOREL, adjoint au maire chargé des travaux présente au conseil trois devis afin d'effectuer la réfection partielle de la voirie du Manoir,

- L'entreprise ETPB propose une solution de réfection de chaussée avec une épaisseur de couche de roulement de 6 cm, son devis s'élève à 53 912.62 € HT. Celui des trottoirs s'élève à 18 979.22 € HT
- L'entreprise COLAS propose une solution de réfection de chaussée avec une épaisseur de couche de roulement de 5 cm, son devis s'élève à 52 121.78 € HT. Celui des trottoirs s'élève à 30 155.40 € HT
- L'entreprise EUROVIA propose une solution de réfection de chaussée avec une épaisseur de couche de roulement de 6 cm, son devis s'élève à 61 947.93 € HT + 3917.81 € HT d'installation de chantier. Celui des trottoirs s'élève à 20 444.78 € HT

Un tableau comparatif et détaillant les prestations proposées a été remis par Dominique MOREL aux membres du conseil, celui-ci montre que l'offre de l'entreprise ETPB est la moins distante pour une prestation similaire.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité

- **Valide** le devis ETPB d'un montant de 53 912.62 € HT pour la réfection de la voirie et 18 979.22 € HT pour les trottoirs et l'option tampon verrouillable pour un montant de 3 363.75 € HT
- **Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Pascal BARBERET